

# OPEN D'OCCITANIE

Épreuve de grade 5A organisée par le CDV 30 48  
Le 5 et 6 Novembre 2022 à Port Camargue

## Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile. (RCV 2021/2024)*
- 1.2 - les règlements fédéraux et les règlements des classes concernées
- 1.3 - les préconisations actualisées concernant le risque COVID

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [www.sngrpc.com](http://www.sngrpc.com)

## 3 COMMUNICATION

- 3.1 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes **F31, INC, IND, OPTI, R120, SLA le samedi et OSIRIS, classes B-C-D-L-R1-R2 le dimanche**
  - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence FFVoile valide portant mention, « compétition » ou « pratiquant »  
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence FFVoile valide portant mention, « compétition » ou « pratiquant »
    - b. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
- 4.2 Pour le bateau :
  - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à **SNGRPC quai d'escale port Camargue 30240 le Grau du Roi** jusqu'au **5 Novembre 2022**.
- 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur [www.sngrpc.com](http://www.sngrpc.com).
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription pour régates 5 Novembre	Pour le 6 Novembre
<i>Solitaire</i>	<i>10 euros +10 euros repas du soir</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Équipage</i>	<i>15 euros +10 euros/personne repas du soir</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Croiseur</i>	<i>10euros par personne pour le repas</i>	<i>Gratuit</i>

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre maximum de courses		
F31, INC, IND, OPTI, R120, SLA	5		
OSIRIS	4		

8.5 L'heure d'avertissement de la première course est prévue à *14 pour le samedi et 10h30 le dimanche.*

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *15h30.*

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de *5 novembre 2022.*

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 11 CLASSEMENT

11.1 **Pour les régates du samedi en dériveurs et les régates du dimanche en habitables 1 seule course est nécessaire pour valider l'épreuve**

11.2 **Pour les deux jours de régates :**

- Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

11.3 **Un classement officieux pourra être effectué, suivant le même calcul, (11.2) pour chaque coureur ayant participé aux deux jours de régates sur dériveur le samedi et sur habitable le dimanche par addition des points obtenus dans chaque course.**

## 12 PLACE AU PORT

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux pour les dériveurs et la place de port pour les croiseurs.

## 13 PROTECTION DES DONNÉES

### 13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 15 LA DOTATION DE LA REMISE DES PRIX EST À LA DISCRÉTION DES ORGANISATEURS